

LIGUE GUADELOUPÉENNE DE FOOTBALL PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LIGUE

Lieu : siège de la Ligue Guadeloupéenne de Football

Date et Heure de convocation : le SAMEDI 23 Mai 2026 à 9h30 en présentiel et en visio

Présidence : P. MAQUIABA

Secrétaire de séance : C. GONZAGUE

Membres présents :

-Mesdames : I. SAINT-VAL, C. CAZAKO, C.GONZAGUE, A. ALLAMELLE (en visio)

-Messieurs : P. MAQUIABA, T. FLEREAU, U. DELABARTHE, T. COLOMBO, JF VLAJ , T. GRAVA, J-Y VADIMON (en visio)

Absents Excusés : Y.IBENE, C. CHAUDRIN-RABOTEUR, Y.SELBONNE, E. NESTAR

Absents : JC. ALCOOL, E.ELIE, S.SAPOTILLE, , P.TOURRAINE, K.DESBOIS,

Ordre du jour :

1. Rencontre avec Kenny JEAN-MARIE Préfigurateur FFF
2. Informations diverses

1.COMPTE RENDU REUNION DE TRAVAIL

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte par le président MAQUIABA Philippe, qui remercie les personnes présentes en présentiel et en visioconférence. Il rappelle que le Conseil de Ligue se trouve dans une période de transition importante et qu'il est essentiel que chacun comprenne clairement la situation actuelle, les échéances à venir et les modalités de préparation de la nouvelle organisation.

Le président précise que l'objectif principal de cette réunion est d'échanger avec Kenny JEAN-MARIE, préfigurateur de la nouvelle Ligue, afin qu'il puisse faire un point d'avancement sur sa mission, expliquer les décisions envisagées, répondre aux interrogations du Conseil de Ligue et préparer les prochaines étapes. Une communication officielle en sera faite aux présidents de club, il s'agira d'un procès verbal du CDL qui sera aussi diffusé sur le site, car le temps d'informer officiellement les acteurs du football est venue au vu de la situation qui approche à grand pas.

Un tour rapide des personnes présentes ou connectées est effectué. Sont notamment évoqués par plusieurs membres du Conseil de Ligue, leurs responsabilités au sein des commissions, leurs représentations de clubs, ainsi que des membres intervenant sur les compétitions, l'arbitrage, les finances, le football féminin, les jeunes, la gestion calendaire et les questions médicales. Ce tour d'horizon permet au préfigurateur de comprendre qui intervient encore, au delà des salariés, jusqu'à ce jour pour assurer la continuité d'activité demandée dans le cadre de la liquidation prononcée.

2. Intervention introductive de Kenny Jean-Marie

Kenny JEAN-MARIE remercie les membres du Conseil de Ligue pour leur engagement, leur disponibilité et le travail accompli dans un contexte particulièrement difficile. Il souligne que ce travail est souvent peu reconnu, alors qu'il est essentiel au fonctionnement courant du football guadeloupéen.

Il rappelle qu'il était venu une première fois présenter les contours de sa mission et qu'il s'était engagé à revenir dans une phase plus opérationnelle. Cette réunion s'inscrit donc dans cette « phase 2 », c'est-à-dire une phase de travail, d'actualisation des informations, de clarification des scénarios et de préparation concrète de la suite.

Il indique être arrivé sur le territoire le vendredi précédent et être présent jusqu'au **3 juin**. Durant cette période, il souhaite rencontrer les acteurs concernés, avancer sur les dossiers prioritaires et préparer les décisions nécessaires à la création de la nouvelle structure.

3. Scénario retenu pour la création de la nouvelle Ligue

Kenny JEAN-MARIE explique que plusieurs scénarios avaient été envisagés concernant le moment de création de la nouvelle association. Après échanges avec les services juridiques, le scénario retenu est celui d'une création de la nouvelle association dès le mois de **juin**.

Cette création rapide est justifiée par la nécessité d'adopter les règlements sportifs applicables à la saison **2026-2027** avant le **30 juin**. Si la création avait été repoussée à septembre, la nouvelle Ligue se serait retrouvée sans base réglementaire claire pour la saison suivante, donc avec la possibilité d'une saison blanche.

Il est précisé que l'Assemblée Générale fédérale doit prendre acte de la liquidation judiciaire de la Ligue actuelle et autoriser la création de la nouvelle Ligue le **6 juin**. Dans la foulée, les statuts de la nouvelle association seront déposés et l'association sera créée formellement.

La nouvelle structure sera dotée d'éléments de transition, notamment en matière de gouvernance, jusqu'à l'organisation des prochaines élections, envisagées autour de **septembre ou octobre**.

4. Adhésion des clubs à la nouvelle association

Kenny JEAN-MARIE précise qu'il n'est pas prévu d'organiser une Assemblée Générale constitutive avec les 77 clubs avant la création de l'association. La nouvelle association sera d'abord créée, puis les clubs seront invités à y adhérer formellement.

Chaque club devra donc choisir d'adhérer ou non à cette nouvelle structure. En adhérant, il acceptera les statuts, le règlement sportif et le règlement financier arrêtés dans le cadre de la préfiguration.

Il est rappelé que cette démarche est nécessaire pour sécuriser juridiquement la continuité de la pratique du football sur le territoire.

5. Licences, mutations et centre de gestion

Kenny JEAN-MARIE indique que la prise de licences pour la saison 2026-2027 ne pourra pas être ouverte dès le mois de juin. Plusieurs prérequis sont nécessaires : création de l'association, ouverture d'un compte bancaire, souscription d'une assurance et rebranchement technique du centre de gestion.

Un accord de principe a été trouvé avec la DSI de la FFF pour conserver le même centre de gestion, avec le « débrancher » de l'ancienne Ligue et le « rebrancher » sur la nouvelle association. Cette opération devrait vraisemblablement avoir lieu dans la nuit du **30 juin au 1er juillet**, afin de disposer d'une photographie claire des clubs et des licences au 30 juin.

Les clubs conserveraient leur historique et leur affiliation FFF. Il n'y aurait donc pas de rupture pour les clubs existant qui adhèreraient à la nouvelle ligue.

Concernant les mutations, l'idée évoquée est de demander une extension de la période normale de mutation jusqu'à la fin juillet, afin de permettre aux clubs de disposer de tout le mois de juillet pour effectuer les opérations dans des conditions normales.

6. Pôle Espoirs, CERFA et priorité donnée à la jeunesse

Kenny JEAN-MARIE explique que, dès son arrivée, il a souhaité aller sur le terrain et voir des jeunes en activité. Il était accompagné de Bernard DIOMEDE, venu en qualité d'ambassadeur de la FFF et de représentant du volet technique.

La priorité affichée est la jeunesse, avec deux dossiers majeurs : le **Pôle Espoirs** et le **CERFA**.

Concernant le Pôle Espoirs, le financement par la FFF est sécurisé à 100 %. Le CREPS semble également disposé à poursuivre l'accueil. Le sujet est donc considéré comme largement sécurisé.

Concernant le CERFA, la situation est plus complexe. Tous les acteurs souhaitent son maintien, mais le lycée concerné a indiqué qu'il ne pourrait garantir la poursuite du dispositif à la rentrée que si la question des dettes était traitée. Une délibération du conseil d'administration du lycée du **28 avril** fixe une échéance au **15 juin** pour obtenir des garanties.

Kenny JEAN-MARIE précise que ces dettes relèvent de la liquidation et que le lycée doit se déclarer comme créancier auprès du liquidateur. Néanmoins, il doit encore travailler avec la Région, qui est propriétaire du lycée et cosignataire de la convention CERFA, pour trouver une solution.

Il indique également s'être rendu au Moule pour voir des U13, avoir rencontré des familles et des jeunes au CREPS, et avoir suivi les présélections en vue de la rentrée de septembre. Il souligne la difficulté de prendre des décisions qui concernent à la fois l'activité actuelle de la Ligue et l'avenir de la nouvelle structure.

7. Communication auprès des clubs

Kenny JEAN-MARIE insiste sur la nécessité de mieux communiquer. Il indique que plusieurs clubs reprochent de ne pas avoir été consultés ou informés. Il rappelle qu'il n'était pas possible de rencontrer les 77 clubs en quelques jours, mais qu'il souhaite poursuivre les échanges.

Il demande aux membres du Conseil de Ligue de relayer les informations communiquées lors de la réunion, notamment auprès de leurs clubs et réseaux respectifs.

Il insiste sur l'importance de produire un compte rendu factuel indiquant que le préfigurateur a échangé avec le Conseil de Ligue, répondu aux questions, présenté l'état d'avancement et validé certains principes, notamment l'ouverture d'une section sportive scolaire au lycée agricole.

Il est proposé d'organiser de nouvelles rencontres avec les clubs, possiblement par secteurs géographiques, afin d'éviter des échanges trop généraux et de permettre à chaque territoire d'aborder ses problématiques spécifiques, notamment Marie-Galante.

8. Maintien temporaire de certaines commissions

Kenny JEAN-MARIE indique qu'il aura besoin de maintenir temporairement certaines commissions, même après la création de la nouvelle association.

Il cite notamment les commissions liées aux compétitions, aux règlements, à la discipline, aux licences et mutations, aux terrains et à l'arbitrage.... Ces commissions seront indispensables pour continuer à faire fonctionner le football : désignation des arbitres, élaboration du calendrier, décisions disciplinaires, gestion des terrains, etc.

Ces commissions n'auront pas une légitimité issue d'un nouveau Conseil de Ligue élu, mais seront maintenues par décision du préfigurateur, à titre temporaire, possiblement jusqu'au **31 décembre 2026**, afin d'assurer une transition propre avant une recomposition par le futur Conseil de Ligue.

Il faudra identifier les commissions indispensables, leur composition actuelle et les personnes volontaires pour poursuivre leur mission durant la période transitoire.

9. Règlements sportifs pour la saison prochaine – échanges et problématiques soulevées

Kenny JEAN-MARIE rappelle que les règlements sportifs applicables à la saison 2026-2027 devront impérativement être adoptés avant le 30 juin.

Compte tenu des délais extrêmement courts et de la nécessité d'assurer une continuité de fonctionnement du football guadeloupéen, il indique que son intention initiale était de reprendre à environ 99 % les règlements actuels, avec uniquement quelques ajustements techniques limités.

Il précise qu'il ne souhaite pas ouvrir immédiatement un chantier global de refonte des compétitions, estimant qu'un "big bang" réglementaire dans le contexte actuel pourrait créer de nouvelles tensions et fragiliser davantage la reprise de la Ligue.

Toutefois, plusieurs membres du Conseil de Ligue réagissent immédiatement en expliquant qu'une reconduction quasi intégrale des règlements actuels poserait des difficultés majeures dès la saison prochaine.

Les échanges mettent notamment en évidence :

- des incohérences dans l'organisation des championnats ;
- des problèmes liés aux montées et descentes ;
- des difficultés structurelles concernant les obligations jeunes ;
- des problématiques de démographie sportive ;
- des difficultés d'effectifs dans plusieurs catégories ;
- des contraintes importantes sur les terrains et les calendriers ;
- ainsi qu'un risque de blocage global de certaines compétitions si les règlements restaient inchangés.

Les membres du Conseil de Ligue rappellent également que plusieurs de ces problématiques avaient déjà été signalées par les clubs au cours de la saison écoulée et avaient été à l'origine de nombreuses tensions.

Ils soulignent qu'une simple reconduction des textes actuels pourrait être très mal perçue par les clubs, certains estimant déjà que les règlements existants ne sont plus adaptés à la réalité du football guadeloupéen.

Kenny JEAN-MARIE reconnaît la pertinence des alertes formulées et indique qu'il est nécessaire d'identifier les points qui doivent impérativement être corrigés avant adoption des nouveaux règlements.

Il précise cependant qu'il souhaite limiter les modifications aux sujets jugés indispensables afin d'éviter une remise à plat totale qui serait impossible à conduire dans les délais actuels.

10. Problématique spécifique de la R2 et réflexion sur les compétitions jeunes

Les membres du Conseil de Ligue attirent particulièrement l'attention du préfigurateur sur les conséquences du maintien des règles actuelles concernant les montées et descentes en R2 et R3.

Il est expliqué que si les règlements actuels sont reconduits sans adaptation :

- la R2 pourrait se retrouver à 14 équipes ;
- deux poules deviendraient excessivement lourdes à gérer ;
- la R3 perdrait progressivement son intérêt sportif ;
- et les calendriers deviendraient très difficiles à construire.

Les intervenants précisent que le problème ne concerne pas uniquement la saison prochaine, mais surtout l'équilibre structurel des saisons suivantes.

La discussion s'élargit ensuite à la question des obligations des clubs en matière d'équipes jeunes.

Un constat partagé est dressé :

- baisse démographique ;
- diminution du nombre de jeunes licenciés ;
- difficultés à maintenir des équipes U17 et U19 ;
- problèmes d'effectifs ;
- multiplication des forfaits ;
- surcharge des terrains ;
- difficultés d'organisation des compétitions réserves.

Plusieurs membres estiment que les obligations actuelles ne correspondent plus à la réalité du territoire.

Deux pistes principales sont alors évoquées :

Première piste :

Maintenir l'architecture actuelle des catégories, mais réduire les obligations imposées aux clubs selon les divisions.

Deuxième piste :

Repenser l'organisation des catégories jeunes avec :

- maintien des U13 ;
- maintien des U15 ;

LIGUE GUADELOUPÉENNE DE FOOTBALL

- création d'un championnat U18 regroupant U16, U17 et U18 ;
- création d'un championnat U21 ou Espoir regroupant U19, U20 et U21.

Les défenseurs de cette seconde option expliquent qu'elle permettrait :

- de conserver plus longtemps les jeunes dans la pratique du football ;
- d'éviter la disparition pressentie de la catégorie U19 ;
- de réduire les difficultés d'effectifs ;
- de mieux utiliser les terrains disponibles ;
- et d'offrir aux jeunes une passerelle plus progressive vers le football senior.

Il est également rappelé que les obligations U13 restent jugées essentielles, notamment en lien avec le Pôle Espoirs et la politique de formation. Le maintien de la catégorie u15 en l'état est aussi indispensable pour l'intégration au Centre d'Elite des Régions Françaises d'Amérique (CERFA).

Kenny JEAN-MARIE reconnaît qu'il existe un consensus général sur l'existence d'un problème structurel concernant les catégories jeunes.

Il demande toutefois que les propositions lui soient formalisées rapidement afin qu'elles puissent être étudiées avec les services juridiques et la Direction des compétitions nationales de la FFF avant l'adoption définitive des règlements.

11. Obligations des clubs : compétitions jeunes et séniors Réserve

Une large discussion est engagée sur les obligations des clubs en matière d'équipes jeunes.

Le constat partagé est que les obligations actuelles ne correspondent plus totalement à la réalité démographique et sportive du territoire. Plusieurs clubs rencontrent des difficultés à engager des équipes en U17 et U19. La R3 réserve pose également des problèmes d'effectifs, de terrains et de calendrier.

Les deux options évoquées précédemment sont reprises :

Première option : conserver les catégories actuelles, mais réduire le nombre d'obligations selon les niveaux R1, R2, R3, se pose le problème de la R3 réserve qui ne serait pas considérés comme une équipe de jeunes au vu du non-respect des conditions de participation des joueurs de moins de 20 ans par une grande majorité des clubs. Statistiques à l'appui suite contrôle des feuilles de match, la décision du CDL a été d'éviter l'auto-saisine de la commission cette saison pour éviter de nouvelle tension. Force est de constater que peu de clubs utilisent cette possibilité d'équipe réserve comme une manière d'intégrer les jeunes moins performants aux seniors.

De plus, un autre constat est dressé : cette possibilité bénéficie majoritairement aux clubs de R1 leur permettant de renforcer leur effectif senior en quantité au détriment des autres clubs en R2 ou R3 qui pourrait avoir besoin de ces joueurs en qualité.

Il faudrait une réflexion prenant compte ses paramètres pour définir le rôle souhaité du championnat réserve au sein de la nouvelle Ligue.

Deuxième option : revoir l'architecture des catégories jeunes en conservant les U13 et U15, puis en créant une catégorie U18 regroupant les U16, U17 et U18, ainsi qu'une catégorie U21 ou championnat Espoir regroupant les U19, U20 et U21.

Cette deuxième option est présentée comme mieux adaptée à la réalité locale. Elle permettrait de retenir plus longtemps les jeunes dans la pratique du football, notamment ceux qui ne jouent pas encore en seniors ou qui ne quittent pas immédiatement le territoire.

Il est rappelé que les U13 doivent rester une base obligatoire, notamment en lien avec le Pôle Espoir. Les U15 restent également importants pour préparer l'entrée au CERFA.

Le passage à des catégories U18 et U21 permettrait aussi de supprimer la R3 réserve et de réduire la pression sur les terrains et les finances des clubs, les matchs jeunes étant plus faciles à programmer que les matchs seniors réserve. De plus le coût de l'arbitrage pour les clubs seraient aussi moindre vu la grille tarifaire actuelle sur le defraiment des arbitres.

12. Interdiction ou limitation des équipes réserves chez les jeunes

Un autre point est soulevé par les membres du Conseil de Ligue : certains clubs concentrent un grand nombre de jeunes dans une même catégorie et engagent plusieurs équipes, tandis que les clubs voisins manquent d'effectifs.

Il est proposé d'interdire ou de limiter les équipes réserves dans certaines catégories jeunes, notamment à partir des U15, afin d'éviter une captation excessive de joueurs par quelques clubs.

Un bémol est toutefois apporté concernant les U13, où il peut être utile d'avoir plusieurs équipes lorsque les effectifs sont importants. La réflexion doit donc distinguer les petites catégories des catégories supérieures.

13. Situation particulière du CERFA en R1-Vito

Le rôle du CERFA FC dans le championnat R1 fait l'objet d'un échange important.

Kenny JEAN-MARIE rappelle que le maintien du CERFA FC au plus haut niveau régional est pour lui un point non négociable. Il explique que le CERFA a été conçu pour permettre aux jeunes Guadeloupéens de poursuivre leur scolarité jusqu'en terminale tout en évoluant dans un environnement footballistique exigeant. L'objectif est de leur permettre soit de rejoindre plus tard un club professionnel, soit d'intégrer une université étrangère, soit de revenir renforcer le football local.

Le Conseil de Ligue reconnaît l'intérêt sportif du CERFA, mais souligne que l'intégration comptable du CERFA FC dans le championnat R1 suscite des critiques.

Certains clubs considèrent que le CERFA FC peut fausser le championnat, car son niveau varie fortement selon les périodes de la saison, les absences, les essais ou les rotations d'effectif.

Une proposition est formulée : maintenir le CERFA FC jouant contre les équipes de R1, mais adapter son impact comptable. Il est évoqué un système de bonus-malus ou une formule permettant de valoriser les résultats contre le CERFA FC sans que les défaites contre lui aient le même impact qu'un match classique.

Kenny JEAN-MARIE accepte d'étudier cette proposition, en soulignant qu'il faudra éviter une modification trop lourde du règlement dans un délai aussi court.

14. Futsal féminin

Un point est soulevé concernant le futsal féminin. Actuellement, six équipes participent au championnat et les six sont qualifiées pour les play-offs, ce qui n'a pas de sens sportivement.

Il est proposé de qualifier uniquement les quatre premières équipes pour les play-offs, afin de redonner un enjeu réel au championnat et d'éviter une surcharge de matchs en fin de saison.

Il est précisé que cette difficulté provient du fait que le règlement avait été pensé pour un championnat à huit équipes, mais que seulement six équipes se sont finalement engagées.

Ce point devra être traité dans les règlements ou dans les modalités spécifiques de compétition.

15. CONCACAF, FIFA et sélection de Guadeloupe

Kenny JEAN-MARIE indique avoir entamé des discussions avec la FIFA, car le contrat actuel prévoit qu'une liquidation met fin au contrat. Il demande une interprétation souple afin que les financements 2026 et 2027 puissent être maintenus au bénéfice de la nouvelle Ligue.

Concernant la Nations League, il est rappelé que la Ligue actuelle a répondu favorablement à une participation. Toutefois, une décision formelle devra être sécurisée après la création de la nouvelle Ligue et après clarification avec la CONCACAF.

Le principe retenu sur proposition du CDL serait une participation maîtrisée financièrement, avec une sélection guadeloupéenne composée de manière raisonnable, en valorisant davantage les joueurs locaux et en évitant les dépenses excessives.

16. Nom de la nouvelle Ligue et identité visuelle

La question du nom de la nouvelle structure est abordée. Plusieurs pistes sont évoquées, notamment une appellation intégrant les îles de Guadeloupe afin d'inclure Marie-Galante, Les Saintes et La Désirade.

Des réserves sont exprimées sur le maintien exact du nom « Ligue Guadeloupéenne de Football » ou « Ligue de Guadeloupe de Football », en raison du risque de confusion juridique avec l'ancienne structure liquidée.

Il est aussi rappelé que « LGF » constitue déjà une marque identifiée, notamment dans les compétitions, la communication et les supports existants. Modifier l'acronyme pourrait avoir des impacts sur les réseaux sociaux, le site internet et les habitudes des clubs et des parties prenantes.

Kenny JEAN-MARIE précise que le sujet du logo et de l'identité visuelle pourra être traité de manière transitoire. La nouvelle Ligue pourrait, dans un premier temps, utiliser une identité standard, puis laisser au futur Conseil de Ligue le soin de définir une plateforme de marque plus complète.

La FFF travaille par ailleurs à un nouveau modèle de site internet pour ses ligues, et la nouvelle Ligue de Guadeloupe pourrait faire partie des ligues pilotes à partir de la saison 2026-2027.

17. Statuts de la nouvelle Ligue

Kenny JEAN-MARIE présente les grands principes statutaires envisagés.

La composition de l'Assemblée Générale resterait centrée sur les clubs adhérents. Le nombre de voix par association serait repris sur la base des statuts actuels, afin d'éviter d'ouvrir un débat sensible.

Le système des pouvoirs resterait également proche de l'existant, avec deux pouvoirs maximums par club, même si les statuts types permettraient d'aller jusqu'à cinq. L'objectif est de favoriser la présence réelle des clubs lors des élections.

Le Comité Directeur resterait composé de 20 membres et le bureau de 7 membres.

Le changement majeur proposé concerne l'introduction immédiate de la parité au sein du Conseil de Ligue, par anticipation de l'obligation légale prévue plus tard. Kenny JEAN-MARIE considère que c'est un signal fort de renouvellement de la gouvernance.

Les conditions d'éligibilité relèvent des règlements généraux de la FFF et ne seront pas modifiées.

18. Sièges de la nouvelle Ligue

Le siège actuel étant concerné par la liquidation, il faudra identifier un nouveau siège pour la nouvelle structure.

Kenny JEAN-MARIE indique qu'il pourrait, dans un premier temps, utiliser une adresse provisoire, éventuellement celle de la DRAJES, du CROS ou d'une autre structure institutionnelle.

Plusieurs pistes de locaux sont évoquées, notamment des locaux du CROS ou des espaces disponibles auprès de collectivités. La Région et le Département auraient également évoqué la possibilité de mettre des locaux à disposition.

Il est rappelé qu'il faudra non seulement un bureau, mais aussi des espaces permettant aux commissions de se réunir.

19. Sponsors et partenariats

Un point est fait sur les principaux partenaires et sponsors de la Ligue actuelle avec qui les contacts ont été renoués depuis la prise de fonction du nouveau président et de sa nouvelle équipe dirigeante. Un état complet des partenaires, conventions, montants, contreparties, contacts et perspectives d'évolutions qui avaient été négociées lors des dernières rencontres avant liquidation, sera transmis à Kenny JEAN-MARIE.

20. Salariés et future organisation administrative

Kenny JEAN-MARIE indique avoir rencontré les salariés individuellement afin de comprendre leurs missions officielles et leurs missions réelles.

Les salariés actuels seront concernés par la procédure de liquidation et devraient être licenciés pour motif économique autour du **24 juin**.

Pour la nouvelle Ligue, aucun engagement ne peut être pris à ce stade sur la reprise de l'ensemble des salariés. Toutefois, il est reconnu que certaines personnes sont indispensables au fonctionnement futur.

Kenny JEAN-MARIE insiste sur la nécessité de recruter rapidement un directeur de la Ligue afin d'assurer :

- la structuration administrative de la future ligue ;
- le suivi des procédures internes ;
- la coordination des commissions ;
- ainsi que la continuité du fonctionnement quotidien.

Il explique ne pas pouvoir gérer seul l'ensemble des aspects stratégiques, administratifs, comptables, réglementaires et opérationnels liés à la reconstruction de la ligue.

Il indique également rencontrer des difficultés à identifier localement un profil correspondant aux besoins de la future structure et laisse entendre que le recrutement pourrait devoir être élargi hors du territoire guadeloupéen afin de trouver une personne disposant des compétences nécessaires pour accompagner efficacement la transition.

Concernant l'équipe technique régionale, le Pôle Espoirs et le CERFA, une réflexion est demandée à la DTN afin de proposer une organisation cohérente. Il est déjà signalé que l'entraîneur adjoint du CERFA partira aux États-Unis, ce qui crée un poste à pourvoir.

21. Budget de la nouvelle Ligue

Kenny JEAN-MARIE explique qu'il travaille actuellement en grandes masses sur les recettes. En revanche, les dépenses restent difficiles à évaluer, car il faut analyser les charges quotidiennes : salaires, bureautique, fonctionnement sportif, arbitrage, délégués, événements, matériel, informatique, etc.

Il rappelle un principe important : la nouvelle Ligue ne devra dépenser que l'argent réellement disponible.

Il est également évoqué la nécessité de négocier les financements en tenant compte des évolutions salariales liées aux conventions collectives.

22. Matériel, informatique, comptes bancaires et assurances

La création de la nouvelle Ligue nécessitera l'ouverture d'un compte bancaire, la mise en place d'une assurance, l'achat ou la récupération de matériel informatique et l'organisation d'abonnements nécessaires au fonctionnement.

La question des données comptables est également soulevée. Il est rappelé qu'il faudra éviter les pertes d'informations et sécuriser les accès, les logiciels, les tickets comptables et la relation avec le futur comptable.

23. Mémoire des procédures et continuité administrative

Plusieurs membres soulignent le risque de perte de mémoire administrative au moment de la liquidation. Les process internes, les relations entre commissions et salariés, les procédures de publication, de transmission et de traitement doivent être documentés.

Kenny JEAN-MARIE demande aux membres du Conseil et des commissions de formaliser autant que possible les méthodes de travail, les contacts, les circuits de validation et les points de vigilance.

Il reconnaît qu'en l'absence d'un directeur immédiatement disponible, certaines informations peuvent se perdre, d'où l'importance de maintenir des commissions actives et de s'appuyer sur les personnes déjà engagées.

24. Assurance et déclarations d'accident

Une question est posée sur la prise en charge des déclarations d'accident dans la période actuelle.

Il est indiqué que les assurances ont été réglées jusqu'au 24 juin, mais qu'il faut vérifier précisément les garanties et les éventuelles interruptions de couverture.

Il est recommandé, en cas de sinistre, de transmettre directement les déclarations à l'assurance, en plus du circuit habituel, afin d'éviter les pertes ou retards liés à la situation actuelle.

25. Questions sportives et procédures en cours

En fin de réunion, plusieurs échanges portent sur des dossiers sportifs et disciplinaires en cours, notamment des questions de licences, de certificats internationaux de transfert, de matchs à rejouer, de barrages, de décisions en attente et de procédures devant la FFF.

Il est rappelé que les dossiers doivent être transmis complets et dans les délais. Plusieurs intervenants soulignent la nécessité de sécuriser les procédures pour éviter des décisions contestables ou des retards préjudiciables.

Certains échanges portent également sur la nécessité de programmer les matchs décisifs rapidement, tout en tenant compte des appels et décisions fédérales éventuelles.

Conclusion

La réunion a permis de clarifier la trajectoire de création de la nouvelle Ligue, les échéances juridiques et sportives, ainsi que les priorités opérationnelles.

Kenny JEAN-MARIE a rappelé que sa mission ne pourra réussir qu'avec l'appui des membres actuels, des commissions et des acteurs de terrain. Il a insisté sur la nécessité de concilier stabilité immédiate et transformation progressive.

Le Conseil de Ligue prend acte des informations communiquées et devra contribuer activement, dans les semaines à venir, à la préparation des classements validés séniors, au maintien de l'activité sportive de fin de saison chez les jeunes et le football diversifié, à la transmission des procédures et à la transition vers la nouvelle structure.

2/ Informations diverses

Le Président rappelle aux membres les différentes échéances de fin de saison et souligne l'importance d'assurer jusqu'à leur terme les missions de représentation de la Ligue Guadeloupéenne de Football dans le cadre des organisations placées sous sa responsabilité, afin de clôturer la saison dans les meilleures conditions possibles au bénéfice des clubs et du football guadeloupéen.

Il est rappelé que la Fédération Française de Football n'a pas retenu la prise en charge des frais liés aux organisations locales de la Ligue, notamment les finales des Coupes de Guadeloupe SEM PATRIMONIALE ainsi que les phases finales du championnat et de la coupe de futsal. Seules les compétitions de jeunes U15, U17 et U19 font l'objet d'une prise en charge confirmée.

Les membres conviennent de la nécessité d'identifier rapidement les moyens permettant de garantir l'organisation de ces événements dans des conditions satisfaisantes. Il est souligné que ces manifestations sportives, qui constitueront les dernières organisées par l'actuelle Ligue Guadeloupéenne de Football, sont particulièrement attendues par les différents acteurs du football local. La volonté est exprimée de maintenir leur qualité d'organisation malgré le contexte actuel.

Abordant un autre point, le Secrétaire général fait état de l'absence, à ce jour, d'invitation de la Ligue Guadeloupéenne de Football à l'Assemblée générale de la FFF prévue le 6 juin. Cette situation apparaît en contradiction avec le mandat exprès délivré

par l'administrateur judiciaire, dans des conditions comparables à celles observées durant la période d'administration provisoire.

Le Secrétaire général indique avoir relancé officiellement la FFF en adressant une correspondance au Président et à la Secrétaire générale de la Fédération, accompagnée du mandat signé par l'administrateur judiciaire, Maître Alain Miroite. Aucune réponse n'a encore été reçue. Il rappelle que cette Assemblée générale doit notamment examiner les questions relatives à la liquidation de l'actuelle Ligue de Guadeloupe et à la création de la nouvelle structure.

Le Président Maquiaba indique qu'il ne participera pas personnellement à cette Assemblée générale. Il estime néanmoins que la Guadeloupe devrait pouvoir y être représentée au regard de l'importance des sujets inscrits à l'ordre du jour pour l'avenir du football guadeloupéen. Il exprime ses réserves quant à l'issue des démarches engagées auprès de la Fédération.

Enfin, il est rappelé que la Guadeloupe a participé au Congrès de la FIFA tenu le 30 avril 2026 à Vancouver et qu'elle a également été conviée au Congrès de la CFU du 25 avril 2026 en visioconférence et sera présente au Congrès extraordinaire de la CONCACAF du 1er juin 2026 organisé en visioconférence.

La séance est levée à 13 h 30.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 23 mai 2026

Pour la Ligue Guadeloupéenne de Football,

Le Président de la LGF

Philippe MAQUIABA
Teddy FLEREAU



Le Secrétaire Général Adjoint,



"Les décisions sont susceptibles d'appel de la Fédération Française de Football (Commission Fédérale des Règlements et Contentieux, email : juridique@fff.fr, adresse postale : 87 Boulevard de Grenelle 75015 Paris) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification ou de leur publication dans le respect des dispositions définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.